COMMUNE DE ST-JEAN

PLAN D'AFFECTATION DE ZONES

LEGENDE

DEGRES DE SENSIBILITE	ZONES
0	ZONE VILLAGE
1	ZONE AGE
2	ZONE SUD
3	ZONE EST
4	ZONE NORD
5	ZONE AGRICOLE PROTEGEE
6	ZONE AGRICOLE
7	ZONE ARTISANALE
8	ZONE ARTISANALE OUVRAGE
9	ZONE TOURISTIQUE
10	ZONE SAUVAGE
11	ZONE D'ACTIVITES SPORTIVES RESERVEE AU DOMAINE PUBLIC SKIEUR
12 / 13	ZONE DE CONSTRUCTIONS ET D'INSTALLATIONS D'INTERET PUBLIC
14	ZONE CAMPING
17	ZONE DE DEPOT DE MATERIAUX
18	REMONTEE MECANIQUE FUTURE: BAR ROMANGUE
19	PISTES DE SKI DE FOND
	INSTALLATIONS DE TRANSPORTS MECANIQUES FUTURES A TITRE INDICATIF
	ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE
	ZONE DE PROTECTION ARCHEOLOGIQUE
	ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE
	COMMUNALE
	ZONE DE PROTECTION DES POINTS DE VUE
	AUTRES ZONES DE DANGERS :
	ZONE DE DANGER D'AVALANCHES ROUGES
	ZONE DE DANGER D'AVALANCHES BLEUES
Remarques :	Plans d'aménagement spécifiques

Approuvé par le conseil municipal en séance du : 12/1/00
Le Président : Le Secrétaire :

Approuvé par l'assemblée générale des propriétaires du : 10/1/00
Le Président : Le Secrétaire :

Homologué par le Conseil d'Etat
Sion le : 24 mai 2000
Le Président : Le Secrétaire :

Echelle :	Système UTM :	Format :	Date :	Modifié :		Plan N° :
1:2000	Système 1903		Mars 1999			2

Bureau d'architecture JEAN AYTOZ, & CIE SA architecte EPFL - place de la Tour - 3961 Vissoie
tél. 027/475.14.84 fax. 027/475.37.77